



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DE BUDGET 2016– CT/CA-004/2015FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-051/2013FR),

considérant ce qui suit:

- (1) Le conseil d'administration doit adopter un état prévisionnel des dépenses et des recettes du Centre pour l'exercice suivant sur la base d'un projet élaboré par le directeur.
- (2) Le Centre est tenu de transmettre le projet définitif d'état prévisionnel de ses recettes et dépenses à la Commission au plus tard le 31 mars de chaque année,

A ADOPTÉ LA DÉCISION SUIVANTE:

Article premier

L'avant-projet de budget 2016 du Centre de traduction est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour le conseil d'administration,

R. Martikonis

Président

Annexe: avant-projet de budget pour l'exercice 2016

AVANT-PROJET DE BUDGET 2016

CT/CA-004/2015FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. PRIX APPLICABLES EN 2016
- C. RECETTES
- D. DÉPENSES
- E. ACTIVITÉS

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES 2016

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2016

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'avant-projet de budget 2016 comprend:

- A. La présente introduction générale.
- B. Une description des prix du Centre pour l'exercice 2016.
- C. Les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n°2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n°1645/2003 du Conseil, comprenant les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi qu'une subvention de l'Union européenne.
- D. Les dépenses du Centre, ventilées par titre.
- E. Une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie illustre le lien entre l'avant-projet de budget pour 2016 et l'avant-projet de programme de travail pour 2016. Elle indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Le budget pour l'exercice 2016 a été élaboré en se fondant sur l'hypothèse de la concrétisation d'un projet destiné à la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission. Le Centre et la Commission n'ont pas encore signé l'accord relatif à ce projet (le «projet RLL»). Toutefois, en termes de charge de travail, de besoins en personnel, de recettes et de dépenses, ce projet est d'une ampleur telle que le Centre estime pertinent d'inclure les prévisions actuelles y relatives dans son budget.

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

B. PRIX APPLICABLES EN 2016

Les prix proposés pour l'année 2016 demeurent inchangés par rapport à 2015 et reflètent les réductions de prix réalisées en 2014 et en 2015. En juillet 2015, le Centre réalisera, comme il est d'usage, une analyse des coûts semestrielle, avant de procéder à une révision des prévisions pour 2016, laquelle devrait avoir lieu au mois d'août 2015.

Le tableau ci-après présente les prix provisoires applicables en 2016:

Service fourni	Normal (EUR)	Programmé/Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	82,00	73,80	102,50	147,60
Modification (prix par page)	172,00	154,80	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	54,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (<i>Editing</i>) (prix par page)	45,00	40,50	56,20	
Marques (prix par page)	34,32 EUR pour 454 641 pages (accord bilatéral)			
Dessins et modèles communautaires (prix par terme)		4,00 EUR		
Listes de termes (prix par terme)		4,00 EUR		

Révision de listes de termes (prix par terme)	2,50 EUR
Terminologie (prix par jour/homme)	900 EUR
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)	Prix convenu pour chaque projet, en coopération avec le client
Contrôle ex-post de la qualité (EPOC) des traductions de marques communautaires (prix par jour/homme)	50 % des coûts totaux, accord bilatéral
Sous-titrage (prix par minute)	41,00 EUR

Suppléments

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page)	15,00
Format PDF (supplément par page)	12,00
Document confidentiel (supplément par page)	20,00
Langue non UE (supplément par page)	10,00
Téléchargement de documents web (supplément par document)	10,00

C. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2016 s'élèvent à 52,9 millions d'EUR, dont 47,6 millions d'EUR concernent les titres 1-4. Les recettes sont réparties comme suit:

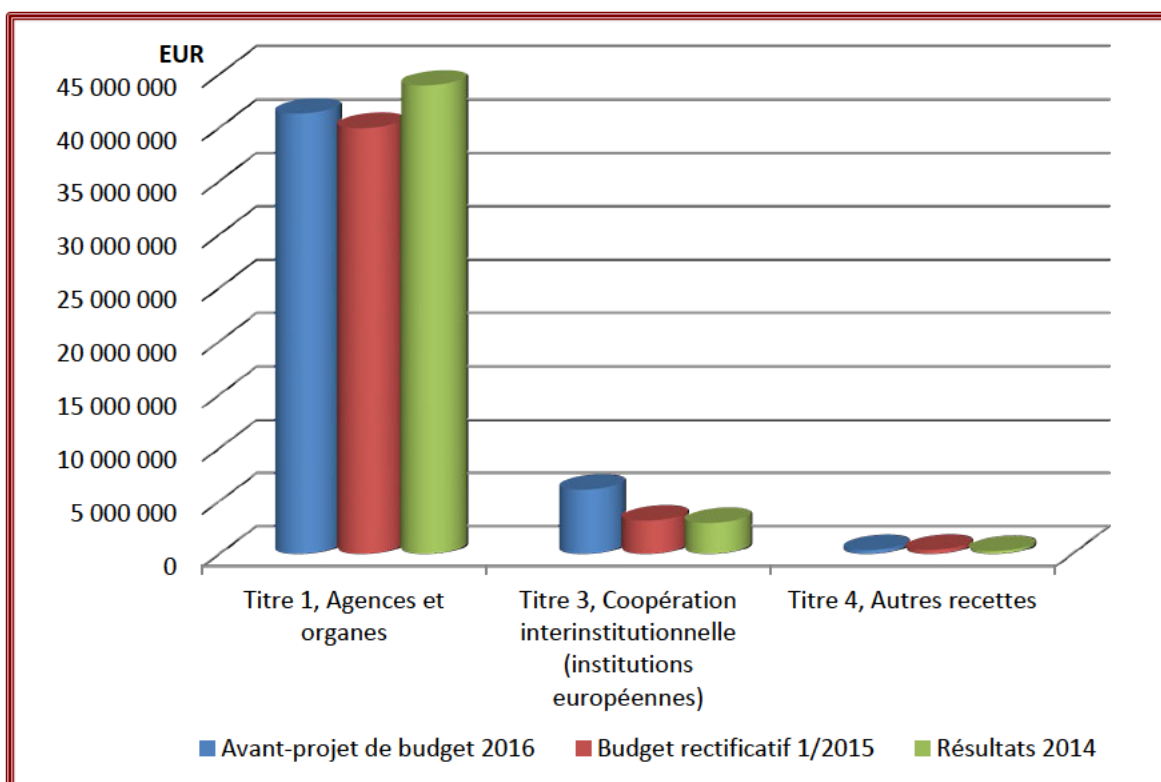
Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	41 247 800
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	6 059 600
4. Autres recettes	323 250
5. Virements à partir de réserves des exercices précédents	5 269 150

Comme ce fut le cas lors des années précédentes, les clients du Centre ont été invités à fournir leurs estimations en vue de l'établissement de l'avant-projet de budget 2016. Ces prévisions ont été établies à partir des prix fixés en 2015, tels qu'approuvés par le conseil d'administration. Sur la base des informations fournies par les clients, les prévisions de recettes pour les titres 1 et 3 s'élèvent à 47,3 millions d'EUR, soit une hausse de 4,3 millions d'EUR (+9,9 %) par rapport aux prévisions pour l'exercice 2015. Cela est dû, d'une part, à l'inclusion du projet RLL, pour lequel des recettes de 2,8 millions d'EUR ont été prévues et inscrites au poste 3000 («Commission européenne»), et, d'autre part, à l'accroissement de 1,5 millions d'EUR des prévisions de recettes relatives aux documents de l'OHMI (poste 1005). Par rapport aux résultats de 2014, l'augmentation observée pour les titres 1-3

n'est que de 0,5 million (+1,1 %). Cela s'explique par le fait que, même si le projet RLL générera en 2016 des recettes élevées, des prévisions à la baisse ont en revanche été communiquées par un certain nombre de clients [marques de l'OHMI (-2,4 millions d'EUR), ECHA (-1,0 million d'EUR), EASA (-0,8 million d'EUR) et EASO (-0,7 million d'EUR)]. En outre, les réductions de prix opérées mi-2014 et en 2015 contribuent également à diminuer les recettes. Il convient de noter que 24 clients n'ont pas fourni de prévisions pour 2016. Pour ces clients, le montant inscrit dans l'avant-projet de budget 2016 est celui qui figurait dans le budget 2015.

Dans le titre 3, le budget du poste relatif à la coopération interinstitutionnel (poste 3002) a été augmenté de 96 600 EUR, en raison du renforcement prévu des activités liées à IATE et à EurTerm. À cette hausse correspond une hausse des dépenses du Centre relatives à l'hébergement de IATE (poste de dépenses 3100).

Graphique 1 – Recettes ventilées par titre et par année, 2014-2016 (titres 1, 3 et 4)



Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit d'autres recettes au titre 4, sous la forme d'intérêts bancaires et d'une contribution financière accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location du Centre.

Dans l'avant-projet de budget 2016, le Centre a eu recours à la possibilité d'injecter dans les recettes des montants provenant de deux réserves constituées au cours des exercices précédents. Le budget comprend une recette de 709 000 EUR sous la forme d'un virement à partir de la «réserve pour investissements exceptionnels» (poste 5010). Ce montant correspond aux dépenses prévues pour le programme e-CdT en 2016, inscrites au chapitre 32. Par ailleurs, le Centre a viré dans les recettes une partie du montant de la «réserve pour la stabilité des prix» constituée en 2011, à savoir 4 560 150 EUR (poste 5015). Ce virement équilibre le budget et permet au Centre de proposer les mêmes prix à ses clients et de réduire l'excédent budgétaire, tout en continuant à fournir des services de grande qualité et à respecter l'ensemble des obligations qui lui incombent sur le plan réglementaire.

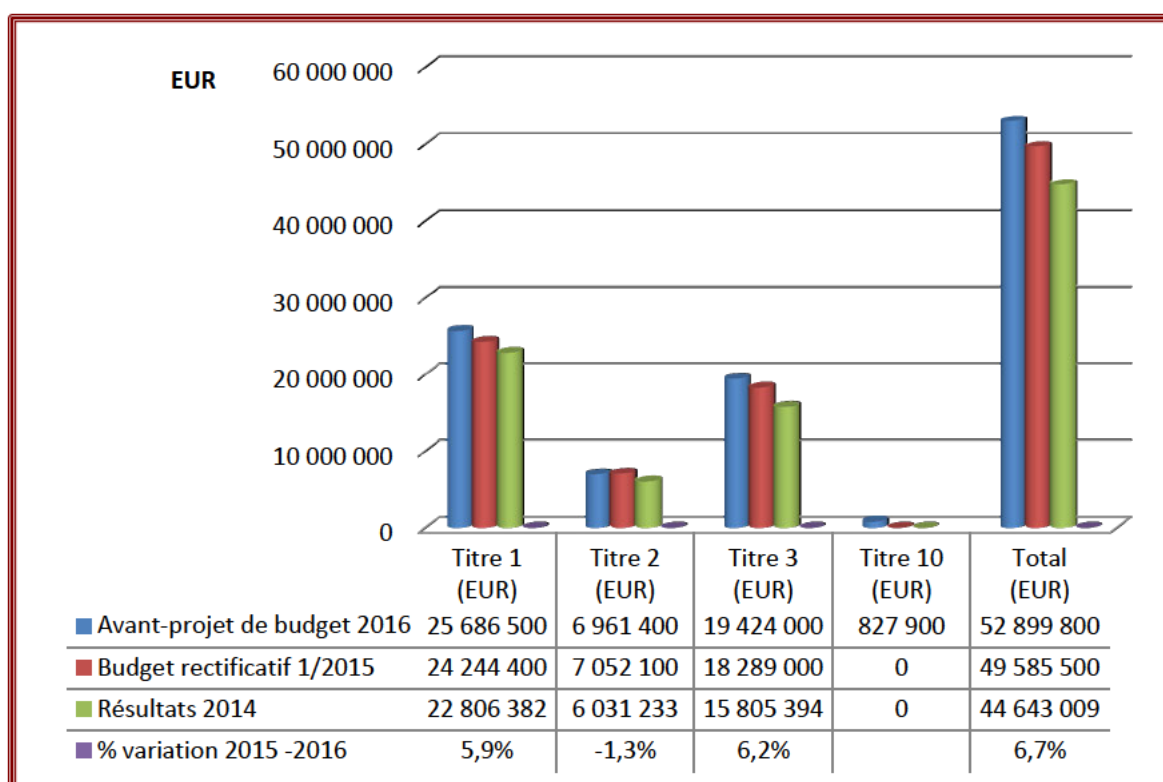
La section E («Activités») et la partie III («État des recettes 2016») contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

D. DÉPENSES

Les dépenses du Centre prévues aux titres 1-3 ont été augmentées de 5,0 % par rapport au budget 2015¹ et de 16,6 % par rapport aux résultats de 2014. Ces hausses concernent uniquement les titres 1 et 3, le titre 2 étant en baisse de 1,3 %. Elles s'expliquent principalement par la planification du projet RLL. Si celui-ci se concrétise, le Centre devra recruter du personnel supplémentaire et prévoir l'espace de bureaux et les équipements nécessaires correspondant. Ce projet aura bien sûr également une incidence sur le budget alloué à l'externalisation des services de traduction. Le budget 2015 comprenait déjà un montant pour l'espace de bureaux supplémentaire, y compris les travaux d'aménagement.

Le graphique ci-dessous présente un aperçu des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget 2015 et les résultats de 2014.

Graphique 2 – Recettes ventilées par titre et par année, 2014-2016 (titres 1, 2, 3 et 10)*



*Titre 1, «Personnel»; titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»; titre 3, «Dépenses opérationnelles»; et titre 10 «Réserves».

Titre 1, PERSONNEL

Le budget du titre 5 est supérieur de 5,9 % à celui de 2015, affichant une hausse de 1,4 millions d'EUR. Cela s'explique principalement par la nécessité de recruter 11 agents contractuels pour le projet RLL. Cette prévision de recrutement a non seulement une incidence sur le poste 1115 mais a également conduit à accroître le budget alloué au régime des pensions ainsi que celui alloué aux indemnités transitoires et uniques. Par ailleurs, ce budget inclut une éventuelle adaptation des rémunérations de 0,9 % et tient compte des avancements d'échelons bisannuels dans le grade ainsi que des promotions.

¹ Budget rectificatif 1/2015

Le budget alloué aux postes 1420 et 1630, qui couvrent la participation du Centre au comité des actions sociales et au centre de la petite enfance, a été augmenté de 10 % par rapport au budget 2015. N'ayant pas encore reçu les prévisions complètes de la Commission et du Parlement, le Centre a inclus une marge pour les indexations salariales et pour d'autres augmentations éventuelles.

Le budget est fondé sur l'hypothèse selon laquelle le tableau des effectifs sera rempli en 2016, compte étant également tenu du taux de renouvellement du personnel et du fait que les membres du personnel sont susceptibles de prendre un congé parental ou un congé sans rémunération au cours de l'année. Toutefois, étant donné le temps nécessaire pour pourvoir des postes vacants et la volonté du Centre de proposer à son personnel des possibilités de mobilité interne, le taux de remplissage du tableau des effectifs pourrait en fin de compte être légèrement inférieur à 100 %.

Titre 2, IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2 a été réduit de 1,3 % par rapport au budget 2015 et a été augmenté de 15,4 % par rapport aux résultats de 2014. Cette baisse par rapport à 2015 est due aux dépenses exceptionnelles prévues par le Centre en 2015 pour l'espace de bureaux supplémentaire qu'il prévoit de louer à partir de 2015, et concernent par exemple les installations de sécurité, l'aménagement des locaux et les frais de déménagement.

L'augmentation par rapport à 2014 est principalement due au projet RLL. Au nombre des autres facteurs ayant également une incidence sur le budget 2016 figurent l'indexation du loyer du bâtiment et du centre de données, ainsi que la nécessité de recourir à des consultants externes pour garantir le bon fonctionnement des réseaux et de l'infrastructure technique. Il convient de noter que le Centre, n'ayant toujours pas reçu d'informations sur le montant réel des charges liées au bâtiment pour 2013, n'a qu'une connaissance limitée du montant auquel ces charges pourraient s'élever en 2016.

Le Centre bénéficie d'une subvention accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution à ses frais de location. Cette subvention est inscrite en tant que recettes et n'a pas d'incidence sur les recettes du titre 2.

Titre 3, DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3 a été augmenté de 6,2 % par rapport au budget 2015 et de 22,98 % par rapport aux résultats de 2014. Il est consacré pour sa plus grande part aux prestations de traduction externe (poste 3000), poste dont les crédits alloués sont en augmentation de 7,0 % (17 880 000 EUR en 2016 contre 16 710 000 en 2015). Cet accroissement est dû au nouveau projet RLL destiné à la Commission et aux prévisions sensiblement plus élevées concernant les documents de l'OHMI. Toutefois, cette hausse est partiellement compensée par le fait que le Centre a réduit son estimation du coût des prestations de traduction externe, au regard du montant estimé dans le budget 2015. Il convient de souligner que le coût effectif de ces services en 2016 dépendra d'un certain nombre de facteurs, tels que: les modifications apportées au classement des prestataires figurant dans les contrats-cadres actuels; les prix proposés dans les futurs contrats-cadres, qui dépendent également de l'évolution de la situation économique dans les pays de l'UE; et la possibilité d'automatiser le processus de traduction.

Les prévisions relatives à la coopération interinstitutionnelle ont été augmentées de 8,4 % par rapport à 2015. Cette hausse reflète le renforcement de cette activité (intervention d'un responsable de projet technique IATE travaillant à plein temps et d'un responsable de contenu EurTerm travaillant à temps partiel) ainsi que celui d'autres activités de coopération interinstitutionnelle gérées par les autres institutions. L'accroissement des dépenses relatives aux projets gérés par le Centre est compensé par un accroissement du poste de recettes 3002, comme indiqué dans la section C («Recettes»).

Le troisième chapitre du titre 3 concerne le programme e-CdT. Le budget 2016 alloué à ce chapitre a été réduit et passe à 709 000 EUR, la nécessité de recourir à un consultant chargé de la gestion des documents du projet ayant disparu. Les dépenses liées au programme e-CdT sont couvertes par la

«réserve pour investissements exceptionnels» et les recettes correspondantes sont inscrites au poste de recettes 5010.

Titre 10, RÉSERVES

L'article 58, paragraphe 2, des modalités d'exécution du règlement financier du Centre dispose que le «fonds permanent de préfinancement» du Centre doit couvrir quatre douzièmes des dépenses prévues aux titres 1-3. Il est dès lors été nécessaire d'affecter un montant de 827 900 EUR à ce fonds. Ce montant a été prélevé dans la «réserve pour la stabilité des prix» et inscrit au poste de recettes 5015.

E. ACTIVITÉS

Le Centre a défini quatre activités: 1) activité de base: services linguistiques; 2) activités de support; 3) activités externes de promotion; et 4) activités de gestion et de contrôle. Les ressources humaines et financières pour 2016 sont allouées aux différentes activités, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières comprises dans le titre 1 sont allouées sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité. Les ressources financières qui figurent au titre 2 sont principalement affectées sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité, à l'exception de certaines dépenses qui sont directement allouées à une activité. Ce calcul tient compte de la répartition des différents types de poste et des différents grades, et, dès lors, des coûts salariaux. Des informations plus détaillées sont fournies dans l'avant-projet de programme de travail 2016 du Centre.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activité de base: services linguistiques	65,4 %	75,2 %	39 776 878
Activités de support	26,0 %	14,5 %	7 658 159
Activités externes de promotion	2,1 %	3,1 %	1 656 858
Activités de gestion et de contrôle	6,5 %	5,6 %	2 980 005
Crédits du titre 10, «Réserves», non alloués à une activité		1,6 %	827 900
Total	100 %	100 %	52 899 800

1: ACTIVITÉ DE BASE: SERVICES LINGUISTIQUES

Le Centre a pour activité opérationnelle de base la fourniture de services linguistiques, essentiellement la traduction, la modification, le contrôle rédactionnel et la révision de documents, ainsi que la traduction de marques et de dessins ou modèles communautaires, dans le respect de critères de qualité et de délais de livraison convenus.

Ces activités mobilisent 65,4 % des ressources humaines du Centre et consomment 75,2 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 30 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

Le tableau ci-après illustre le nombre total de pages et de listes de termes prévues pour 2016 et 2015, ainsi qu'une prévision des recettes. Le volume de traductions prévu, en nombre de pages par client, est indiqué dans la section III («État des recettes 2016»).

	2016	2015	% 2016-2015
Nombre total de pages prévues*	831 256	769 964	8,0 %
Nombre total de listes de termes prévues**	295 020	346 700	-14,9 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes***	46 469 200	42 309 400	9,8 %

* Y compris 454 641 pages de marques communautaires en 2016 et 472 638 pages en 2015.

** Y compris les listes de termes et les dessins ou modèles communautaires. En 2016, 20 520 des termes sont des dessins ou modèles communautaires, et 254 500 sont d'autres termes provenant de l'OHMI.

*** Y compris des recettes correspondant aux listes de termes de l'OHMI (n'incluant pas les dessins ou modèles communautaires): 1 100 080 EUR en 2016 et 1 301 100 EUR en 2015.

2: ACTIVITÉS DE SUPPORT

En tant qu'organe autonome de l'Union européenne, le Centre doit disposer de fonctions de support administratif et technique pour les ressources humaines, pour la passation de marchés publics, pour une comptabilité exacte et fiable ainsi que pour les infrastructures et la logistique, et doit fournir tout support pouvant s'avérer nécessaire à son activité de base.

Ces activités de support mobilisent 26,0 % des ressources humaines du Centre et consomment 14,5 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 32 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

3: ACTIVITÉS EXTERNES DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION

L'objectif des activités externes de promotion et de communication est de promouvoir le Centre et le processus de traduction, principalement sous la forme de présentations du Centre auprès de ses partenaires externes: clients, comités interinstitutionnels et internationaux, et universités dans les États membres. L'activité externe de promotion est également liée à la deuxième mission du Centre, à savoir la participation à la coopération interinstitutionnelle par une contribution à la rationalisation des ressources et à l'harmonisation des procédures dans le domaine de la traduction au sein de l'UE.

Ces activités mobilisent 2,1 % des ressources humaines du Centre et consomment 3,1 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 31 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

4: ACTIVITÉS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Il incombe à la direction du Centre d'assurer la conformité avec le statut et le règlement financier applicable aux organes et institutions de l'UE, ainsi que de garantir la fiabilité, la légalité et la régularité de ses opérations, l'efficacité de ses normes de contrôle interne et le respect du système de gestion de la qualité totale.

Ces activités mobilisent 6,5 % des ressources humaines du Centre et consomment 5,6 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Exercice budgétaire 2016	Exercice budgétaire 2015	Exercice budgétaire 2014
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES ET ORGANES	41 247 800	39 930 700	43 891 433
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	6 059 600	3 120 300	2 909 903
4	AUTRES RECETTES	323 250	343 250	234 137
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	5 269 150	8 491 250	0
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	-2 300 000	0
	TOTAL	52 899 800	49 585 500	47 035 473
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	25 686 500	24 244 400	22 806 382
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 961 400	7 052 100	6 031 233
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	19 424 000	18 289 000	15 805 394
10	RÉSERVES	827 900	p.m.	0
	TOTAL	52 899 800	49 585 500	44 643 009

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
RECETTES					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	171 300	171 300	216 608	2 062 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	213 700	209 000	270 236	2 440 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	288 100	288 100	341 590	3 082 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 844 100	3 204 100	2 986 396	40 635 pages
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	699 100	699 100	640 265	8 460 pages
1005	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	9 909 300	8 361 400	9 616 580	Documents: 83 391 pages; listes de termes: 254 500 termes; dessins ou modèles communautaires: 20 520 termes; contrôle rédactionnel: 18 396 pages.
1006	Marques de l'OHMI	15 602 100	15 998 000	18 018 263	454 641 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	111 800	111 800	107 333	1 363 pages
1008	Office européen de police (Europol)	224 000	240 900	210 704	2 732 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	456 100	462 100	692 942	5 563 pages
100	Article 100	31 519 600	29 745 800	33 100 915	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	55 000	55 000	57 663	650 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 150 500	1 097 200	1 335 679	13 445 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	8 368	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	224 200	330 300	163 112	2 444 pages
1016	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	167 800	167 800	222 104	2 046 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	133 900	115 600	59 997	1 547 pages

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	200 000	665 100	995 599	2 710 pages
1019	Agence ferroviaire européenne (AFE)	455 300	419 300	559 356	Documents: 5 113 pages. Ce montant comprend les recettes perçues au titre de l'hébergement et d'autres services dans le domaine de la continuité des opérations et des services de données.
101	Article 101	2 386 700	2 850 300	3 401 878	
1020	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	65 200	65 200	28 839	796 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	75 300	44 800	103 634	909 pages
1022	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	343 600	343 600	189 492	4 190 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	720 700	658 600	430 704	8 879 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	13 600	13 600	14 572	166 pages
1025	Collège européen de police (CEPOL)	102 500	102 500	34 024	1 250 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	263 300	39 800	84 661	2 550 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	22 600	24 500	3 678	276 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 700	4 700	13 225	57 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 839 500	1 801 900	2 872 104	19 470 pages
102	Article 102	3 451 000	3 099 200	3 774 933	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	99 700	93 400	157 311	1 179 pages
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	46 600	46 600	38 045	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.		

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	26 000	26 000	61 224	317 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	40 000	32 600	29 826	488 pages
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	16 200	34 000	8 177	172 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	26 100	7 500	9 422	318 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky	35 800	46 200	12 540	437 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	106 400	106 400	200 112	1 298 pages
1039	Entreprise commune SESAR	29 700	28 600	17 848	362 pages
103	Article 103	426 500	421 300	534 504	
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	684 500	684 500	608 809	9 228 pages
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	18 978	Ce poste budgétaire ne sera plus utilisé à compter de 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1042	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	17 900	17 900	4 370	218 pages
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (FCH)	9 200	9 300	3 950	112 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—		Ce poste budgétaire ne sera plus utilisé à compter de 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	418 200	418 200	1 085 014	5 100 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	61 100	120 900	26 920	904 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	1 108 900	1 108 900	336 658	13 316 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	310 600	310 600	574 688	3 788 pages

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	457 700	457 700	84 702	5 582 pages
104	Article 104	3 068 100	3 128 000	2 744 088	
1050	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	31 600	220 500	38 025	552 pages
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	358 600	465 600	297 090	4 620 pages
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	5 700	—		Documents: 69 pages. Ce poste budgétaire remplace les postes des entreprises communes ARTEMIS et ENIAC.
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.		
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	p.m.	p.m.		Ce poste budgétaire a été créé dans le premier budget rectificatif 2015.
105	Article 105	395 900	686 100	335 115	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	41 247 800	39 930 700	43 891 433	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	41 247 800	39 930 700	43 891 433	
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.		
200	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.		Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.		
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.		

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
3000	Commission européenne	4 000 000	1 175 200	1 529 937	Documents: 77 740 pages; listes de termes: 20 000 termes. Le volume de documents inclut le volume estimé pour un projet de la DG Justice et consommateurs, à savoir le projet RLL.
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	838 200	741 600	664 154	
3003	Parlement européen	p.m.	p.m.	0	
3004	Conseil de l'Union européenne	260 000	288 200	133 800	3 650 pages
3005	Cour des comptes européenne	p.m.	28 000	11 614	
3006	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	0	
3007	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	0	
3008	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	p.m.	98 698	
300	Coopération interinstitutionnelle	5 098 200	2 233 000	2 438 202	
3010	Banque centrale européenne	683 600	683 600	168 234	8 300 pages
3011	Médiateur européen	277 800	203 700	303 467	3 675 pages
301	Article 301	961 400	887 300	471 701	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	6 059 600	3 120 300	2 909 903	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	6 059 600	3 120 300	2 909 903	
4000	Intérêts bancaires	80 000	100 000	141 788	
400	Intérêts bancaires	80 000	100 000	141 788	Cet article couvre les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
4010	Remboursements divers	p.m.	p.m.	92 349	
401	Remboursements divers	p.m.	p.m.	92 349	Cet article concerne des remboursements divers.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	243 250	0	Cette contribution financière a été accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	243 250	243 250	0	
40	AUTRES RECETTES	323 250	343 250	234 137	
4	AUTRES RECETTES	323 250	343 250	234 137	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Excédent reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	
5010	Virement de la «réserve pour les investissements exceptionnels»	709 000	809 000	0	Le virement de la «réserve pour les investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses relatives au programme e-CdT».
5015	Virement de la «réserve pour la stabilité des prix»	4 560 150	7 682 250	0	Le virement de la «réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire compte tenu de la décision du Centre de maintenir les prix à compter de 2015, certains d'entre eux ayant été diminué d'un certain montant par rapport à ceux de 2014 et même d'un montant supérieur par rapport à ceux de 2013.
5016	Virement de la «réserve pour les frais de déménagement»	p.m.	p.m.	0	La «réserve pour les frais de déménagement», constituée pour couvrir les dépenses liées au déménagement du Centre en 2013, a été utilisée en 2013.
5017	Virement de la «Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige»	p.m.	p.m.	0	Ce poste budgétaire a été créé dans le premier budget rectificatif 2014 en vue d'inclure le virement à partir du poste «réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige» en 2014, supprimant ainsi cette réserve.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	5 269 150	8 491 250	0	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	5 269 150	8 491 250	0	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	5 269 150	8 491 250	0	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	-2 300 000	0	
600	Remboursements aux clients	p.m.	-2 300 000	0	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	-2 300 000	0	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	-2 300 000	0	
	Total des recettes	52 899 800	49 585 500	47 035 473	
	DÉPENSES				
1100	Traitements de base	14 344 200	14 053 500	13 335 176	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 502 700	1 434 700	1 297 847	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 262 400	2 211 600	2 147 127	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	20 000	20 400	20 413	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	18 129 300	17 720 200	16 800 563	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
1113	Stagiaires	27 200	13 000	19 100	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Agents contractuels	1 738 100	1 141 200	1 206 574	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV. L'augmentation observée en 2016 est due à la nécessité de recruter du personnel contractuel pour un projet de la DG Justice et consommateurs.
111	Agents auxiliaires et agents locaux	1 765 300	1 154 200	1 225 674	
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	231 500	184 800	144 583	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
112	Perfectionnement professionnel du personnel	231 500	184 800	144 583	
1130	Couverture des risques maladie	502 100	494 100	480 547	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	110 500	108 700	70 698	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	114 900	116 800	110 437	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 323 300	3 239 000	2 827 006	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 050 800	3 958 600	3 488 687	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	2 000	1 000	397	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour cinq enfants d'agents dont le pays d'origine n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	225 400	215 600	213 840	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	227 400	216 600	214 236	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	294 800	247 000	317 058	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	294 800	247 000	317 058	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	69 600	49 800	51 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	15 300	11 900	4 174	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	121 000	69 700	19 356	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	40 500	22 600	15 466	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	234 300	129 000	95 662	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	480 700	283 000	185 658	L'augmentation observée en 2016 est due à la nécessité de recruter du personnel contractuel pour un projet de la DG Justice et consommateurs.
1190	Coefficients correcteurs	3 000	3 000	811	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	3 000	3 000	811	
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	25 182 800	23 767 400	22 377 271	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	57 400	54 000	52 400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements	57 400	54 000	52 400	
1310	Frais de mission liés aux formations	51 100	51 100	40 320	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	51 100	51 100	40 320	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	108 500	105 100	92 720	
1400	Restaurants et cantines	1 500	1 500	0	
140	Infrastructure à caractère socio-médical	1 500	1 500	0	
1410	Service médical	61 000	46 800	26 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	61 000	46 800	26 500	
1420	Autres interventions	232 800	211 600	212 500	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'Office Infrastructures et logistique (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	15 000	20 000	10 232	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	247 800	231 600	222 732	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	310 300	279 900	249 232	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	MOBILITÉ	p.m.	p.m.	0	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	p.m.	0	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
1620	Autres dépenses	p.m.	15 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	15 000	0	
1630	Centre de la petite enfance	81 400	74 000	85 500	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Les prévisions pour ce poste sont soumises par le Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	81 400	74 000	85 500	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	1 000	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	1 000	0	
16	SERVICES SOCIAUX	82 400	90 000	85 500	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	2 000	1 660	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réception et représentation	2 500	2 000	1 660	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	2 000	1 660	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	PENSIONS	p.m.	p.m.	0	
1	PERSONNEL	25 686 500	24 244 400	22 806 382	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 241 600	2 165 300	1 804 994	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 241 600	2 165 300	1 804 994	
2010	Assurances	14 300	13 000	8 000	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurances	14 300	13 000	8 000	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	257 800	232 900	215 362	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	257 800	232 900	215 362	
2030	Nettoyage et entretien	323 900	308 700	242 774	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	323 900	308 700	242 774	
2040	Aménagement des locaux	10 000	99 500	78 780	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparations dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	10 000	99 500	78 780	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	196 000	209 100	148 797	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	196 000	209 100	148 797	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que les consommations (eau, gaz et électricité), l'entretien, les taxes communales et les frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	3 043 600	3 028 500	2 498 707	L'augmentation observée pour ce chapitre est principalement due à la nécessité de louer un espace de bureaux supplémentaire dans le bâtiment actuel du Centre pour mener à bien le projet RLL de la DG JUST.
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 645 500	1 776 000	1 378 767	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
210	Informatique	1 645 500	1 776 000	1 378 767	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 498 000	1 394 000	911 725	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	1 498 000	1 394 000	911 725	
21	INFORMATIQUE	3 143 500	3 170 000	2 290 492	
2204	Matériel bureautique	2 000	57 000	7 658	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique électronique et d'installations techniques, à l'exclusion de matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	2 000	57 000	7 658	
2210	Premier équipement	20 000	61 600	32 943	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	20 000	61 600	32 943	
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	22 400	22 300	21 115	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	11 000	11 000	8 800	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
223	Parc automobile	33 400	33 300	29 915	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	22 000	17 110	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, d'autres services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	p.m.	591 360	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique. En 2014, le montant est destiné à la création de bases de données de mémoires de traduction fiables et de haute qualité.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	22 000	608 470	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	77 400	173 900	678 986	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	27 000	26 000	24 672	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	27 000	26 000	24 672	
2320	Frais bancaires	4 500	4 500	3 650	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où celles-ci ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	4 500	4 500	3 650	
2330	Frais juridiques	12 000	15 000	11 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
233	Frais juridiques	12 000	15 000	11 000	
2340	Dommages et intérêts	p.m.	p.m.	55 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages et intérêts	p.m.	p.m.	55 000	
2350	Assurances diverses	15 100	15 100	11 328	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
2352	Frais divers de réunions internes	3 000	4 000	1 700	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	8 000	15 000	6 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 300	3 300	168	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	29 400	37 400	19 196	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	20 000	10 800	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'audit et d'évaluation fournis au Centre par des entités externes. Les audits précédents ont été réalisés par la Cour des comptes européenne.
236	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	20 000	10 800	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Travaux d'interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	155 100	143 000	148 400	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre de traduction.
2393	Publications	25 000	25 000	15 177	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication et de promotion du Centre.
2394	Diffusion	17 500	17 500	4 713	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	2 000	2 000	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par des institutions et des agences, tels que des services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.
239	Prestations entre institutions	199 600	187 500	170 290	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	287 500	290 400	294 608	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	29 400	32 800	20 239	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement	29 400	32 800	20 239	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	186 000	180 000	119 903	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	186 000	180 000	119 903	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	215 400	212 800	140 142	
2500	Réunions et convocations en général	3 000	4 000	286	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	3 000	4 000	286	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	9 100	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	9 100	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	23 000	24 000	9 386	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	17 500	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions et de convocations	20 000	20 000	17 500	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	6 000	7 500	2 749	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	6 000	7 500	2 749	
2650	Travaux d'interprétation	95 000	95 000	64 240	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Travaux d'interprétation	95 000	95 000	64 240	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
26	GOUVERNANCE DU CENTRE	121 000	122 500	84 489	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	50 000	30 000	34 425	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	50 000	30 000	34 425	
27	INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION	50 000	30 000	34 425	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 961 400	7 052 100	6 031 233	
3000	Prestations de traduction externe	17 880 000	16 710 000	14 455 553	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de documents et de marques communautaires, la révision et la modification de traductions et le contrôle rédactionnel linguistique d'originaux, ainsi que les travaux de terminologie, la traduction et la révision de listes de termes. Cette augmentation est nécessaire au regard des prévisions des clients, principalement en ce qui concerne le projet de la DG Justice et consommateurs, et concernant les documents de l'OHMI.
300	Prestations de traduction externe	17 880 000	16 710 000	14 455 553	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	17 880 000	16 710 000	14 455 553	
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	835 000	770 000	663 839	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	835 000	770 000	663 839	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	835 000	770 000	663 839	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel relatifs au programme e-CdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme e-CdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-CdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-CdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2016	Budget rectificatif 1/2015	Résultats 2014	Commentaires
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme e-CdT	29 000	29 000	130 309	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme e-CdT.
3203	Conseils dans le domaine informatique se rapportant au programme e-Cdt	680 000	780 000	555 693	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme e-CdT.
320	Dépenses liées au programme e-Cdt	709 000	809 000	686 002	
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME E-CDT	709 000	809 000	686 002	Ce chapitre comprend les crédits pour les dépenses relatives au programme e-CdT, virés de la "réserve pour investissements exceptionnels" - en particulier la dotation réalisée en 2011 - au poste 5010.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	19 424 000	18 289 000	15 805 394	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	Réserve constituée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Le montant total de la réserve est de 3 387 152 EUR. Réserve destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 67bis du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice. Il a par conséquent été nécessaire d'accroître le montant du fonds. Le montant total du fonds est de 17 357 366 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	827 900	p.m.	0	Il n'y a pas de litiges en suspens relatifs aux adaptations des rémunérations: des réserves ne sont donc pas nécessaires.
10005	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été affecté en 2016 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 1 726 256 EUR, compte tenu de la consommation du poste 5010.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Cette réserve a été constituée en 2012 afin de couvrir les dépenses relatives au déménagement du Centre en 2013. Elle a été intégralement utilisée en 2013.
10007	Réserve pour les frais de déménagement	p.m.	p.m.	0	Le résultat 2014 pour l'ensemble des réserves est égal à 0 étant donné qu'aucun engagement n'a été émis sur ce chapitre.
1000	Crédits provisionnels	827 900	p.m.	0	
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	827 900	p.m.	0	
10	RÉSERVES	827 900	p.m.	0	
	Total des dépenses	52 899 800	49 585 500	44 643 009	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2014		2015		2016	
	Pourvus au 31.12.14*		Autorisés dans le cadre du budget**		Autorisés dans le cadre du budget	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	1	0	1	1	0	1
AD 13	0	0	0	0	0	0
AD 12	4	4	11	6	12	7
AD 11	9	7	10	7	10	7
AD 10	7	6	7	4	7	4
AD 9	3	6	2	12	5	11
AD 8	10	5	9	10	7	14
AD 7	2	20	2	21	2	21
AD 6	5	17	3	25	2	26
AD 5	0	24	0	5	0	0
TOTAL AD	41	89	45	91	45	91
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	1	1	2	0	3	0
AST 8	4	0	4	0	3	2
AST 7	2	3	2	3	2	2
AST 6	2	2	1	3	1	2
AST 5	1	9	1	14	2	16
AST 4	3	14	3	15	2	16
AST 3	0	12	0	9	0	8
AST 2	0	5	0	7	0	5
AST 1	0	2	0	0	0	0
TOTAL AST	13	48	13	51	13	51
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	0
AST/SC 2	0	0	0	0	0	0
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	0	0	0	0	0
TOTAL	54	137	58	142	58	142
TOTAL PERSONNEL	191	200	200	200	200	200

* Une lettre d'offre pour un poste d'agent temporaire de grade AD5 n'est pas incluse dans ce tableau.

** Dans le budget rectificatif 1/2015, un poste d'agent permanent de grade AST 5 est converti en un poste d'agent temporaire de grade